

GE_GERICHTE A/1483/2016 vom 12. Juli 2016

GE Cour de justice, 2016-07-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1483_2016

FR: GE_GERICHTE A/1483/2016 du 12 juillet 2016

IT: GE_GERICHTE A/1483/2016 del 12 luglio 2016

Erwägungen

E. 2

Le 11 mai 2016, la chambre administrative a invité la société à compléter son recours de manière à ce qu'il satisfasse aux exigences légales, cela dans le délai de recours, sous peine d'irrecevabilité.![endif]>![if> Cette demande a été adressée par plis simple et recommandé, lequel a été distribué le 12 mai 2016.

E. 3

Aucune suite n'a été donnée à cette demande. ![endif]>![if>

E. 4

Au vu de ce qui précède, le recours sera déclaré irrecevable.![endif]>![if> Vu l'issue du litige, un émolument de CHF 500.- sera mis à la charge de la recourante (art. 87 al. 1 LPA). Aucune indemnité de procédure ne sera allouée (art. 87 al. 2 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.